



**MAIRIE**

-----  
102, Place de la Mairie  
38660 LA TERRASSE  
Téléphone : 04.76.08.20.14  
Courriel : [bienvenue@mairie-laterrasse.fr](mailto:bienvenue@mairie-laterrasse.fr)  
Site Internet : [www.mairie-laterrasse.fr](http://www.mairie-laterrasse.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE  
DE LA TERRASSE**

**N° 2022-168**

**OBJET : Arrêté portant autorisation permanente de circulation des véhicules de la société TOLINO ENERGIES SERVICES dont le PTAC est de 14 tonnes rue de l'orme à La Terrasse.**

**Vu** la demande en date du 18/10/2022 de l'entreprise TOLINO ENERGIES SERVICES domiciliée 5, rue de la Chantourne 38420 Domène pour circuler dans la rue de l'orme à La Terrasse avec un véhicule dont le PTAC est égale à 14 tonnes,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police ;

**Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police de circulation et de stationnement ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1 977 modifié et septième partie — marques sur chaussées — approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1 988 modifié) ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**Considérant** la nécessité de l'entreprise TOLINO ENERGIES SERVICES de pouvoir approvisionner ses clients en énergie (fuel, granulés...),

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les véhicules de l'entreprise TOLINO ENERGIES SERVICES domiciliée 5, rue de la Chantourne 38420 Domène et dont le PTAC est égale à 14 tonnes sont autorisées de façon permanente à circuler dans la rue de l'orme à La Terrasse.

Cette autorisation prend effet à la date du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les véhicules de l'entreprise TOLINO ENERGIES SERVICES sont autorisés à stationner à proximité du lieu d'intervention.

**Article 3 :**

Madame le Maire, Monsieur le chef de brigade de la gendarmerie du Touvet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

**Article 4 :**

Conformément aux articles R421-I et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

La Terrasse, le 20/10//2022

Le maire  
Annick Guichard



**Copie à :**

- L'entreprise pétitionnaire
- Gendarmerie du Touvet